



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

**Mandat** Daniel Bürdel / Jean-Daniel Wicht / Anne Meyer Loetscher /  
Laurent Dietrich / Thomas Rauber / René Kolly / Peter Wüthrich /  
Christine Jakob / François Genoud / Pierre Décrind

2017-GC-106

### Poursuite du programme « Energie-FR » au-delà de 2017

#### I. Résumé du mandat

Le Conseil d'Etat a mis en place le programme de formation continue « Energie-FR » dédié à la formation de professionnels qualifiés dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Ce programme, qui a connu un succès considérable, va se terminer à fin 2017.

Aujourd'hui, malgré le grand succès du programme avec près de 6'300 jours de formation dispensés, les domaines concernés manquent toujours de professionnels qualifiés. De plus, il faut aussi considérer que la mise en place de la stratégie énergétique du canton, mais aussi celle de la Confédération acceptée le 21 mai 2017 en votation populaire, nécessitera encore plus de personnel compétent. En outre, l'ensemble des mesures auront un impact positif sur l'économie de notre canton.

Fort de ce constat, les députés signataires demandent au Conseil d'Etat de poursuivre le programme performant Energie-FR au-delà de l'année 2017 en lui octroyant une enveloppe annuelle de 300'000 francs à prélever du fonds cantonal de l'énergie. Ceci a pour buts d'augmenter le niveau de formation des acteurs de la branche, de pérenniser la formation continue dans le domaine de l'énergie, d'assurer que les formations mises en place ne disparaissent pas et de poursuivre la collaboration entre la Haute école d'ingénierie et d'architecture et les entreprises fribourgeoises.

#### II. Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat rappelle que le programme Energie-FR a été mis en place suite à l'acceptation par le Grand Conseil d'un mandat parlementaire datant de juin 2011 de la députée Bernadette Hänni-Fischer et de différents cosignataires. L'objectif était de « *proposer rapidement et de manière efficace une formation continue qui soit avantageuse et d'une haute qualité, en collaboration avec les organisations du monde du travail, pour les professionnels et les spécialistes dans le domaine des énergies renouvelables* » sur une période de 3 ans et avec un montant engagé de 500'000 francs par an.

Sur proposition du Conseil d'Etat, le Grand Conseil avait accepté que la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg (HEIA-FR), sous contrôle du Service de l'énergie, soit chargée de la réalisation et de la gestion de ce programme. Cette offre de formation devait se dérouler, dans un premier temps, durant les années 2013 à 2015, avec comme objectif de pouvoir être autofinancée à l'échéance de la période. Cette autonomie financière souhaitée n'a malheureusement pas été atteinte. Cependant, considérant le succès rencontré et sur la base du rapport établi par Energie-FR à

fin 2014, le Conseil d'Etat a pris la décision de poursuivre le programme pour une période supplémentaire de deux ans, soit jusqu'à fin 2017, en engageant un montant supplémentaire de 200'000 francs pour cette phase, en complément au solde résiduel de la première période du programme. Toutefois, il a réduit la part de l'aide cantonale, en introduisant une prise en charge par les participants, respectivement les entreprises, de 50 % des frais effectifs de cours. Les objectifs de cette prolongation étaient de pérenniser Energie-FR et d'atteindre l'autonomie financière dès 2018.

Le succès d'Energie-FR a par ailleurs fait des émules puisque d'autres cantons lui ont emboîté le pas, comme par exemple dans le canton de Vaud, en mettant en place des offres de cours pratiquement similaires.

A fin 2016, le résultat d'Energie-FR peut être résumé de la manière suivante :

- Environ 1'800'000 francs ont été engagés au total, soit 1'300'000 francs provenant du Fonds cantonal de l'énergie et 500'000 francs provenant d'un soutien de l'Office fédéral de l'énergie, notamment pour la concrétisation d'une formation passerelle permettant à des professionnels de réorienter leur carrière (projet pilote), et pour la mise sur pieds des formations spécifiques MAS et CAS diffusées principalement à la HEIA-FR ;
- 1'458 personnes ont participé à des formations, toutes durées confondues (de 1/2 jours à 16 jours) ;
- Les formations ont touché des sujets très diversifiés en lien avec le domaine de l'énergie, dont les énergies renouvelables (pompes à chaleur, bois et biomasse, solaire, etc.), l'efficacité énergétique (l'isolation et les expertises des bâtiments, les processus industriels, etc.) et la planification énergétique ;
- La durée des formations était variable, de quelques heures à plusieurs jours (entre 13 et 16 jours pour un CAS), en fonction notamment du niveau de formation, des sujets traités et du public cible ;
- L'équivalent de 6'263 jours de cours ont été diffusés.

Pour la seconde phase, qui se terminera fin 2017, une baisse sensible de la participation a été constatée, en raison notamment de la prise en charge par les participants, respectivement les entreprises, de 50 % des frais effectifs de cours imputés par Energie-FR, mais aussi du fait que l'effet de nouveauté soit passé.

A ce jour, l'autofinancement n'est par ailleurs pas encore atteint.

Le Conseil d'Etat reconnaît l'importance et la nécessité de pouvoir disposer d'une offre de formation continue dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, domaines qui sont étroitement liés au secteur de la construction, acteur majeur de l'économie fribourgeoise. Par ailleurs, les objectifs de politiques énergétiques pour les prochaines décennies sont très ambitieux et il convient de se donner les moyens pour les atteindre. Ceci est d'autant plus intéressant à concrétiser que le bénéfice en revient principalement à notre économie, soit par les travaux à réaliser, soit par la valorisation des ressources énergétiques renouvelables et indigènes, soit par les économies d'énergies fossiles qu'il ne faudra plus importer.

S'agissant de la proposition de financement de la poursuite d'Energie-FR, un montant annuel de 300'000 francs permettrait effectivement de maintenir une offre de cours attractive et en adéquation avec l'évolution du marché. Par ailleurs, à partir de 2018, la formation fait partie des mesures pour lesquelles la Confédération alloue des contributions globales pour autant que le canton engage une part, sauf toutefois pour les formations CAS et MAS soutenues différemment par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), lesquelles ont représenté 17 % des coûts d'Energie-FR durant la période 2016/2017. Au sens des nouvelles modalités d'octroi des contributions globales, sur la base des formations diffusées et des coûts y relatifs, le Fonds cantonal de l'énergie devrait en principe couvrir un montant estimé à 120'000 francs, le solde provenant alors des contributions globales et autres soutiens de la Confédération.

D'autre part, le Conseil d'Etat considère qu'une prise en charge par les participants demeure un élément fondamental de telles formations, gage de qualité et de pertinence. Dans tous les cas, les entreprises ont un intérêt à former leurs employés dans ces domaines d'avenir et bénéficieront de ces nouvelles compétences à moyen terme. En ce sens, il propose de maintenir la participation des bénéficiaires directs, respectivement des entreprises, à 50 % au moins des frais effectifs de cours, comme ce fut le cas dès 2016 pour la seconde phase, sauf si le principe entraîne des frais administratifs disproportionnés comme ce pourrait être le cas, par exemple, pour des formations de courte durée et peu coûteuses. Ce modèle de financement est d'ailleurs usuellement appliqué pour d'autres formations continues.

Finalement, le Conseil d'Etat s'opposerait à la mise en place d'un programme de formation qui ne soit pas limité dans le temps. En effet, il doit pouvoir analyser périodiquement l'évolution de la situation et, si nécessaire, reconsidérer le maintien de l'aide cantonale, voire de la formation elle-même. C'est pourquoi il propose que le programme soit pérennisé sur une période de trois ans et qu'il soit à nouveau réévalué dès le printemps 2020, en particulier par rapport à son degré d'auto-financement. En outre, Energie-FR continuera de publier un rapport annuel.

En conclusion, considérant ce qui précède, le Conseil d'Etat vous propose d'accepter ce mandat.

*31 octobre 2017*